



PLAN DE REPRISE – Phase 8

Depuis le 28/11 et jusqu'au 15/12

**REPRISE POSSIBLE UNIQUEMENT DES ENTRAINEMENTS
(PAS DE COMPETITIONS)
DANS LES 20 KM DU DOMICILE
ET POUR UNE DUREE MAXIMALE DE 3H00**
(attestation de sortie obligatoire)

UNIQUEMENT EN PLEIN AIR POUR LE PUBLIC ADULTE :

- Groupe de 6 personnes maximum donc triplète autorisée
 - 1 terrain sur 2 obligatoire
 - Respect des gestes barrières
- Distance de 2 mètres à respecter entre chaque personne
 - Masque obligatoire

PRATIQUE AUTORISEE EN INTERIEUR UNIQUEMENT POUR LES PUBLICS PRIORITAIRES :

- Mineurs
 - Sportifs de haut-niveau
 - Actions en milieu scolaire
- Sport sur ordonnance médicale

Les clubs house demeurent fermés

La F.F.P.J.P. Éditera un plan de reprise phase 9, applicable à partir du 15/12/2020, à réception des nouvelles directives de l'Etat en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.